

DAJI/2018/Décision/Tarifs/10

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «Les nouvelles contraintes des sociétés»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n° 2016/01/19-03 du conseil d'administration en date du 19 janvier 2016, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «Les nouvelles contraintes des sociétés» organisé par le Centre de Droit Economique (CDE).

Ce colloque aura lieu le 23 mars 2018 à la Faculté de Droit et Science Politique d'Aix-en-Provence.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

- 30 € HT
- Gratuité pour les étudiants, doctorants, élèves notaires, élèves avocats et universitaires

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 19 février 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

